



Un enfant arabe quittant son village avec ses voisins, en 1948. Cette photo, ainsi que d'autres présentes sur ces pages, faisaient partie d'un trésor de documents rares rassemblés par le soldat Golani Rafi Kotzer, récemment retrouvé dans la rue.

Des milliers de documents récemment découverts permettent désormais de raconter la véritable histoire de l'expulsion des Palestiniens par Israël en 1948 et de commencer à en saisir les conséquences amères, après le 7 octobre.



Adam Raz

06h31 • 27 février 2026 IST

Il y a environ deux ans, fin mars 2024, Ronit Zilberman, une zoologiste, marchait près de chez elle dans le quartier de Ramat Hahayal à Tel Aviv lorsqu'elle a remarqué des boîtes contenant ce qu'elle a compris être des milliers de documents que quelqu'un avait laissés à côté d'une benne à ordures.

Intriguée, Zilberman commença à parcourir les documents. Elle y découvrit un nombre extraordinaire de pièces relatives à la guerre d'indépendance, dont certaines étaient classées confidentielles, d'autres décrivaient des opérations militaires dans le jeune État d'Israël et les pays voisins, ainsi que des cartes et des photographies historiques qui, s'avéra-t-il, n'avaient jamais été rendues publiques (y compris des images figurant dans ce reportage d'enquête).

- Publicité -

Une documentation de cette nature et de cette ampleur doit être soigneusement étudiée et archivée, pensa Zilberman. Malgré le poids important des cartons, elle les ramena chez elle. Son étape suivante fut de contacter l'Institut Akevot pour la recherche sur le conflit israélo-palestinien, où je travaille comme chercheuse.

La collection s'est avérée appartenir à Rafi Kotzer, l'un des premiers combattants de la brigade d'infanterie Golani et fondateur de l'unité commando du 12^e bataillon, qui deviendra plus tard Sayeret Golani, la force de reconnaissance d'élite de la brigade. Kotzer commanda plusieurs batailles en 1948 et fut par la suite l'un des fondateurs de l'Organisation des vétérans handicapés des Forces de défense israéliennes.

Une partie de la collection était de nature personnelle – correspondance, bulletins scolaires, dessins d'enfants, etc. – et donc sans intérêt pour la recherche. Mais elle comprenait aussi des journaux de bord, des notes et des résumés, documentant par exemple les discussions du Mapam – le parti politique de gauche qui a joué un rôle clé dans les premières décennies d'Israël – sur divers sujets, notamment le danger des armes nucléaires et le régime militaire imposé à la population arabe d'Israël de 1948 à 1966. Les documents les plus importants pour une étude historique approfondie étaient ceux qui traitaient de la guerre d'indépendance.

Parmi les papiers jetés à la poubelle, un document se distinguait : il avait été rédigé par Yitzhak Broshi, commandant du 12^e bataillon de Golani pendant la guerre. Il s'agissait d'un ordre datant de juillet 1948, adressé par Broshi aux commandants des compagnies de la brigade engagées dans les combats au nord du pays, intitulé « Conduite à tenir dans les villages conquis et habités ». Le contenu de ce document ne correspond pas au type de matière que l'on trouve dans les livres d'histoire israéliens. Broshi informa les officiers qu'après la prise d'un village arabe, des certificats d'identité seraient délivrés aux habitants. Quiconque transmettrait son certificat à une autre personne serait exécuté sur les deux corps. Quiconque ne se

présenterait pas à temps à l'inspection militaire serait



exécuté sur les deux corps et sa maison serait détruite. Si un « Arabe étranger » était trouvé dans un village, conformément aux directives de Broshi, il devait être fusillé sur-le-champ. En règle générale, on fusillait « un homme sur dix » dans un village conquis où des étrangers étaient trouvés. De plus, tous les hommes vivant dans un foyer où l'on découvrait des biens volés aux Juifs devaient être exécutés.

De plus, bien qu'un ordre de raser les villages ait été donné, cela s'est avéré insuffisant dans certains cas. Par exemple, à Arab a-Zabah, une communauté bédouine de Basse Galilée, il ne devait subsister aucune âme ni aucune trace. « Tous les Arabes parmi les Zabahim doivent être tués », stipulait l'ordre.

Il ne s'agissait pas de directives vagues transmises oralement. Celle-ci, ainsi que d'autres, figuraient noir sur blanc et étaient signées de la main de Broshi.

Dans un autre ordre daté de juillet 1948, Broshi ordonna à ses troupes de rechercher les Arabes qui auraient pu se cacher dans la région du mont Turan, en Basse Galilée, alors même que le site avait déjà été conquis. L'ordre était le suivant : « Tuez quiconque se cache. »

- [La Nakba palestinienne ne s'est pas terminée en 1948 \(Hanin Majadli\)](#)
- [Des documents classifiés révèlent des massacres de Palestiniens jusqu'alors inconnus en 1948. Adam Raz](#)
- [Comment Israël dissimule systématiquement les preuves de l'expulsion des Arabes en 1948 - Hagar Shezaf](#)

Parmi les documents figure un document indiquant que « quelques Arabes errent dans les villages [conquis] », apparemment pour se ravitailler en vivres et en biens. Selon les instructions du document : « La zone doit être débarrassée des Arabes. » Sous le titre « La méthode », le document ajoute que « tout Arabe rencontré doit être anéanti. »

Près de quatre-vingts ans se sont écoulés depuis la guerre d'Indépendance, mais une grande partie des archives israéliennes demeure classifiée. Ce secret laisse en suspens l'une des questions fondamentales relatives à la guerre : les quelque 800 000 Arabes ont-ils fui de leur propre initiative, sur ordre de leurs dirigeants, ou ont-ils été expulsés ? Et s'ils ont été expulsés, quel rôle les massacres et les assassinats ont-ils joué dans ce processus ? Le fait qu'Israël ait empêché les Arabes de revenir et ait rasé leurs villages – perpétuant ainsi délibérément leur expulsion du pays – est souvent passé sous silence dans le récit historique.

Pour de nombreux Israéliens, si les Arabes ont décidé de fuir, Israël n'est pas responsable de la tragédie palestinienne. Mais si Israël a expulsé les Palestiniens et que ses troupes n'ont apparemment pas hésité à verser le sang de ceux qui refusaient de partir, alors une ombre plane sur la période de la création de cet État. Si la mission fondamentale de la jeune armée n'était pas de garantir la « pureté des armes », telle qu'elle était conçue à l'époque – c'est-à-dire que les soldats ne blessaient pas d'innocents et n'utiliseraient leurs armes que contre les auteurs d'actes violents – mais plutôt de perpétuer le nettoyage ethnique, alors la mémoire historique en Israël est une illusion.

Dans ce cas, même ceux qui insistent sur le contexte de la guerre – le fait que les pays arabes avaient rejeté le plan de partage des Nations Unies en 1947, que l'Holocauste s'était terminé seulement trois ans auparavant et que d'autres conflits de l'époque s'étaient soldés par des expulsions de population – devront reconnaître ce qui s'est réellement passé.

Ce débat historique ne se limite pas au passé. Reconnaître l'injustice commise pourrait avoir des répercussions sur l'avenir d'Israël et ouvrir la voie à la conciliation. Le refus de

la reconnaître, en revanche, a un prix. Ce qui est collectivement refoulé ressurgit de manière choquante. Il est donc essentiel de donner une chance à la vérité.

Ce rapport d'enquête fait suite à une opportunité récente de se pencher sur ce passé oublié, sans intermédiaire. La vaste collection de Kotzer, dont certains extraits ont été cités plus haut, fait partie d'un ensemble de milliers de documents juridiques datant de 1948, déclassifiés par les tribunaux militaires à la suite de procédures récemment engagées par l'Institut Akevot.

Cette ressource précieuse, dont la publication a été approuvée par la censure militaire, éclaire d'un jour nouveau l'histoire de la question des réfugiés palestiniens. Elle réfute en outre la version israélienne selon laquelle les habitants arabes du pays auraient fui de leur plein gré, sur ordre de leurs dirigeants. Bien que de telles instructions aient effectivement été diffusées et que certaines personnes soient parties volontairement, il est désormais possible d'affirmer, preuves à l'appui, que Tsahal a expulsé les Arabes de manière systématique et violente durant la guerre d'indépendance. Cette expulsion s'est faite au moyen de massacres, d'assassinats et de diverses actions visant à terroriser cette population civile et à accélérer son exode.

Des opérations ont été menées au cours desquelles l'ennemi potentiel, à savoir les civils, a été anéanti. À Safsaf,

Jish, Ilaboun, Lod, Ramle et dans le sud, à grande échelle. L'objectif était l'expulsion. Il est impossible d'expulser 114 000 personnes qui vivaient en Galilée sans semer la terreur. Un climat de terreur initiale était indispensable pour les contraindre à partir.

Mordechai Maklef, un officier des opérations

Les documents les plus importants rendus publics et qui sous-tendent ce rapport concernent Shmuel Lahis .

Commandant de compagnie dans la Brigade Carmeli, Lahis a massacré de ses propres mains des dizaines d'habitants de Hula, un village proche du kibboutz Manara, du côté libanais de la frontière. Il est le seul soldat israélien à avoir été jugé pour le meurtre d'Arabes pendant la guerre d'Indépendance, grâce à l'insistance de son supérieur, le commandant adjoint de bataillon Dov Yermiya, qui a exigé qu'il soit traduit en justice. Lahis a toujours affirmé avoir agi sur ordre de ses supérieurs et a été condamné à un an de prison. En réalité, il n'a jamais été incarcéré, mais a effectué un court séjour dans une base militaire avant d'être gracié. Il deviendra par la suite directeur général de l'Agence juive. Gideon Eilat, l'un des juges de l'affaire, a fait remarquer que, durant la guerre d'indépendance, des atrocités pires que celles perpétrées par Lahis avaient eu lieu, et s'est demandé pourquoi seul ce dernier avait été traduit en justice. Il a déclaré qu'aucune réaction n'avait été apportée par les hauts gradés « aux multiples crimes de guerre commis par des commandants et des soldats », et il considérait clairement Lahis comme un bouc émissaire.

Les propos du juge Eilat ne sont pas sans fondement. La thèse de la défense de Lahis – selon laquelle il n'avait fait qu'obéir aux ordres – a été corroborée par de nombreux officiers supérieurs ayant témoigné lors de son procès. Leurs témoignages sont rendus publics ici pour la première fois et figurent dans un ouvrage actuellement publié par l'Institut Akevot.

L'un des témoins au procès de Lahis était Mordechai Maklef, officier des opérations sur le front nord, promu quatre ans plus tard chef d'état-major de Tsahal. « Il y a eu des opérations où l'ennemi potentiel, à savoir les civils, a été anéanti », a-t-il déclaré au tribunal. « Par exemple, à Safsaf, Jish, Ilaboun, Lod, Ramle et dans le sud, à grande échelle. L'intention était d'expulser. Il est impossible d'expulser 114 000 personnes qui vivaient [en Galilée] sans semer la terreur. Il fallait forcément un élément de terreur initial pour qu'elles partent. »

Maxim Cohen commandait la brigade Carmeli, l'une des plus importantes et des plus prestigieuses brigades d'infanterie engagées dans la guerre, en 1948-1949. Appelé à la barre par l'avocat de Lahis, il livra un témoignage macabre. « Comment expulse-t-on un village ? » demanda-t-il. « On coupe l'oreille d'un Arabe sous les yeux de tous, et ils s'enfuient. En pratique, aucun village n'était évacué sans qu'on poignarde quelqu'un au ventre ou par des méthodes similaires. Nous n'avons gagné que grâce à la peur qu'inspiraient les Arabes, et ils ne craignaient que les actes illégaux. »



Haim Ben-David, officier des opérations à Carmeli, qui a atteint le grade de major général de Tsahal et est devenu plus tard secrétaire militaire du Premier ministre David Ben-Gourion, a expliqué dans son témoignage que l'expulsion des Arabes était une affaire de routine et que le nettoyage d'une zone « prend la forme de massacres », selon les circonstances.

« Dans nos ordres opérationnels, nous avons pris soin de ne pas mentionner les meurtres. Les ordres relatifs à la conduite ont été communiqués oralement aux commandants de bataillon », a expliqué Ben-David, notant que les directives écrites émanant de l'état-major général n'exigeaient pas expressément la destruction des villages, mais que les actions sur le terrain ont été entreprises « avec l'aval du haut commandement ».

Et si un Arabe insistait pour rester chez lui ? Dans ce cas, « il recevait une balle », a déclaré Ben-David au tribunal. « Nous connaissions le droit international, mais je sais aussi que nous ne l'avons souvent pas respecté. Nous avons eu recours à des moyens illégaux. » Ces moyens, a-t-il ajouté, ont également été utilisés contre des femmes et des enfants. Un autre officier supérieur appelé à la barre était Yosef Eitan, commandant de la 7^e brigade blindée, qui devint par la suite chef du commandement central. Eitan évoqua la disparité entre les ordres écrits et les instructions orales données aux troupes : « Je n'ai pas vu d'ordre écrit d'anéantir toute vie, mais sous forme d'allusions, oui. » Il ajouta que les officiers sur le terrain avaient « l'autorisation d'interpréter l'ordre », précisant que « nos soldats ont anéanti des habitants » sur la base des directives qui leur avaient été données.

Yisrael Carmi, commandant de bataillon de la 7^e brigade, a témoigné lors du procès de Lahis au sujet de la conquête de Beer-Sheva en octobre 1948, expliquant que la méthode

consistait à tuer les civils qui résistaient à l'expulsion et qu'elle avait été utilisée aussi bien au nord qu'au sud.

« J'ai conquis la ville », témoigna Carmi. « Lors du nettoyage de la zone, j'ai donné l'ordre d'anéantir quiconque se présenterait dans la rue, qu'il résiste ou non. L'ordre a été donné de tout détruire. Après la prise du poste de police – après la reddition – les meurtres ont cessé. Jusque-là, tout le monde était tué – femmes, enfants, sans exception. Ensuite, l'ordre a été donné à la population de se rendre à Hébron. Quiconque refusait était “éliminé” » (guillemets dans le texte original).

Un autre dossier d'archives, dont les documents ont été rendus publics, concerne le procès de soldats qui ont violé et assassiné une jeune Bédouine dans le sud du pays en 1949.

Ces documents montrent comment le meurtre de civils servait non seulement à accélérer leur expulsion, mais aussi à empêcher le retour des Arabes sur leurs terres. Un ordre opérationnel écrit, adressé aux soldats peu après les accords de cessez-le-feu, leur ordonnait de « tirer sur tout Arabe se trouvant dans la zone jusqu'à la limite de l'armistice ».

Signé : A. Rosenblum, capitaine, commandant de la ligne. Le verdict dans cette affaire stipulait que les ordres donnés aux soldats « étaient sans réserve de tirer sur tout Arabe – par conséquent, peu importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, que l'Arabe soit armé ou non, qu'il prenne la fuite ou qu'il lève les mains et se rende. Si vous aperceviez un Arabe en patrouille, vous étiez tenu de lui tirer dessus. »

Au vu de ces éléments, les juges ont noté qu'il est difficile de considérer les soldats comme responsables du meurtre et qu'ils ne devraient être tenus responsables que du viol. « Si l'officier avait tué la femme arabe au lieu de l'enlever, il est possible qu'il n'aurait mérité aucune sanction. »

Le recueil de documents récemment rendu public fait également état d'une autre affaire, relative au meurtre de

trois personnes âgées arabes – deux femmes et un homme – à Al-Bureij, au sud d'Hébron. Les soldats de Tsahal s'emparèrent du village en juillet 1948 et, trois mois plus tard, se demandaient comment se débarrasser des quatre Arabes qui s'y trouvaient encore.

Le soldat Arye Ben-Shem, du 143^e bataillon, a rapporté que l'un des quatre hommes était jugé utile aux troupes à la cuisine et qu'il avait été décidé de l'épargner. Quant aux trois autres, selon le témoignage de Ben-Shem, le lieutenant Yosef Fishel a ordonné aux soldats de les faire entrer dans un bâtiment et de tirer un obus antichar Fiat dessus.

« Achevez-les », a ordonné Fishel.

Après que l'obus eut manqué le bâtiment, il fut décidé que les troupes y lanceraient des grenades puis y mettraient le feu. « Quand je suis entré dans la maison, un homme était en train de mourir et je lui ai tiré une balle », témoigna un soldat. « Ils étaient allongés par terre. J'ai donné des coups de pied aux deux autres. Ils n'ont pas réagi. »



L'un des documents retrouvés : « Il y a eu des opérations au cours desquelles l'ennemi potentiel, à savoir les civils, a été anéanti. »

Un soldat a témoigné que « liquider des Arabes sur ordre d'une personne en position d'autorité n'était pas surprenant, car j'avais entendu parler de nombreux cas où cela s'était produit ».

Contrairement à Lahis, accusé de meurtre lors du massacre de Hula, Fishel a été jugé et reconnu coupable de tentative de meurtre. Le tribunal a expliqué que l'accusation avait fait preuve de négligence et n'avait pas déployé les efforts nécessaires pour prouver qu'un meurtre avait effectivement été commis. Fishel a été condamné à 60 jours de prison – peine portée à un an en appel – et le tribunal a noté que

l'accusé aurait pu être amené à croire que ses actes étaient justifiés moralement et militairement.

L'avocat de Fishel a déclaré qu'il ne comprenait pas « pourquoi l'accusé devrait être incarcéré. Pour avoir exagéré dans ses actes ? Il a accompli une tâche ingrate et a agi pour les raisons les plus pures. Ce n'est pas un seul officier qui a été puni ici, c'est toute une école de pensée. »

Le fait que les actes de meurtre et d'expulsion aient été considérés comme faisant partie d'un courant de pensée global s'est estompé au fil des ans, n'apparaissant que sporadiquement dans les études. Et même alors, l'attention se portait sur l'opération Hiram, dont l'objectif était la conquête de la Galilée et qui fut lancée à la fin de la guerre. En réalité, les méthodes décrites ici furent mises en pratique lors des combats locaux qui se déroulèrent entre novembre 1947 et mai 1948, et plus intensément encore lors du conflit régional qui suivit. De fait, les actes de violence s'intensifièrent à partir d'avril-mai 1948, lorsque l'armée pré-indépendance de la Haganah passa à l'offensive. Durant cette période, de nombreuses villes arabes furent prises et leurs habitants expulsés. Des centaines de villages subirent le même sort dans les mois qui suivirent.

Ces événements sont relatés dans une étude exhaustive sur l'opération Hiram, menée dans les années 1950 par le major Yitzhak Moda'i, qui deviendra trois décennies plus tard ministre des Finances d'Israël. Rédigée à la demande du département d'histoire de Tsahal, cette étude, basée sur des documents internes, n'était pas destinée à la diffusion publique. Moda'i y note que Yigael Yadin, chef des opérations de Tsahal pendant la guerre et second chef d'état-major de l'armée à partir de la fin de 1949 – qui deviendra

par la suite un archéologue de renommée mondiale et mènera une longue carrière politique – a clairement affirmé dans un ordre écrit : « Les habitants arabes ne nous intéressent pas. »

Moda'i écrit également que, « dans les dernières phases de l'opération Hiram, le commandant du front nord a informé les brigades comme suit : « Faites tout votre possible pour procéder à un nettoyage rapide et immédiat des territoires conquis de tous les éléments hostiles. Conformément aux ordres donnés, les habitants doivent être aidés à quitter les lieux. »

En résumé, il a noté que les unités de Tsahal avaient tenté d'éliminer la population arabe de Galilée « et fréquemment, et pas nécessairement, par des moyens légaux et pacifiques ».



J'ai conquis la ville. J'ai donné l'ordre d'anéantir quiconque se présenterait dans la rue, qu'il résiste ou non. L'ordre a été donné de tout détruire. Après la reddition, les massacres ont cessé. Jusque-là, tout le monde était tué : femmes, enfants, sans exception.

Yisrael Carmi, commandant de bataillon

L'ordre d'expulsion cité par Moda'i dans son étude était attribué au commandant du front nord, le major-général Moshe Carmel. Ce document a été déclassifié par les archives de Tsahal à la fin des années 1990 et a servi de base à un ouvrage de l'historien israélien Benny Morris,

« Correcting a Mistake: Jews and Arabs in Palestine/Israel, 1936-1956 » (2000, en hébreu).

Dans une étude pionnière antérieure intitulée « La naissance du problème des réfugiés palestiniens, 1947-1949 » (Cambridge University Press ; 1987), Morris décrivait l'expulsion des Arabes comme un facteur de désarroi et de confusion, en l'absence de toute politique claire. Dans son ouvrage suivant, il s'efforça de nuancer cette description et écrivit que l'ordre écrit de Carmel, alors déclassifié, indiquait clairement que l'expulsion des populations locales était « extrêmement urgente ».

Entre-temps, les documents relatifs à l'expulsion ont été relégués aux oubliettes des archives de Tsahal, au même titre que ceux attestant des crimes de guerre. Pour comprendre la rareté des témoignages et directives cités ici pour la première fois, il est indispensable d'examiner la politique de dissimulation menée par Israël depuis des décennies. Sur les 17 millions de dossiers conservés aux Archives d'État d'Israël et aux Archives de Tsahal et de l'Établissement de défense, plus de 16 millions sont inaccessibles au public.

Un document interne des archives de Tsahal, classifié jusqu'à il y a quelques années et récemment mis au jour par Akevot, précisait au personnel des archives les sujets et thèmes qu'ils devaient s'efforcer de dissimuler au public. Par exemple, « tout élément susceptible de nuire à l'image de Tsahal [et de la présenter] comme une armée d'occupation dépourvue de toute morale, [qui fait preuve] de violences envers une population arabe et d'actes cruels (meurtres, assassinats) ».



De plus, il est interdit de divulguer les documents relatifs à l'« expulsion des Arabes », ainsi que ceux concernant les « ordres de nuire aux infiltrés [Arabes tentant de retourner dans leurs villages] ». Le mémorandum enjoignait également au personnel de ne pas divulguer non plus les documents faisant référence à des « actes de violence contre les prisonniers, contraires à la Convention de Genève (meurtres) », ni les instructions leur interdisant de « prêter attention aux drapeaux blancs ».

Les efforts de dissimulation visaient également les archives des partis politiques et les collections privées, une ressource alternative pour les chercheurs et les journalistes. Au cours des 25 dernières années, le personnel de ce qui se nomme en hébreu Malmab – le bureau du directeur de la sécurité de l'appareil de défense – a parcouru les archives, veillant à ce que les documents potentiellement compromettants restent inaccessibles au public, sans aucune autorisation légale.

La Haute Cour de justice a également joué un rôle dans cette politique. Saisie en 2010 de l'autorisation de publier des documents et des images du massacre de 1948 dans le village arabe de Deir Yassin, aux portes de Jérusalem, elle a refusé, invoquant le faible argument selon lequel une telle publication serait susceptible de nuire à la politique étrangère d'Israël et à ses « relations avec la minorité arabe » du pays.

De même, les procès-verbaux des réunions du cabinet concernées n'ont toujours pas été déclassifiés, près de 80 ans après leur publication. Toutefois, certains échanges entre ministres ont été rendus accessibles au public ces dernières années, suite aux pressions exercées par les Archives nationales.

Par exemple, lors d'une discussion en direct sur les ordres de « nettoyage du territoire », le ministre de l'Intérieur, Yitzhak Gruenbaum, a déclaré : « Quiconque observe ces

événements de manière extérieure ne peut expliquer la fuite des Arabes. Il est évident qu'ils ont été contraints de fuir parce qu'ils ont été victimes de vols, de viols, de meurtres et d'expulsions. » Il a insisté pour qu'un ordre soit donné afin de mettre fin à ces expulsions.

Un autre ministre, Mordechai Bentov, a déclaré lors d'une réunion du cabinet : « Il est facile d'expulser, Hitler a été le premier », ajoutant : « Tout ce que nous faisons est contraire aux conventions internationales. » Et le ministre de longue date Moshe Haim Shapira a affirmé que la violence des troupes israéliennes contre les Arabes avait atteint des proportions épidémiques.

Un motif récurrent dans les documents révélés ici pour la première fois est l'interdiction de faire des prisonniers. La définition de « prisonniers » s'avère assez large – englobant parfois des femmes et des enfants – et est mentionnée dans le contexte de la ligne de défense de Lahis. Il a été avancé que le transfert des habitants du village conquis vers une base militaire à l'arrière était « contraire à l'ordre » donné à Lahis par son commandant, à savoir « qu'il n'est pas nécessaire de faire des prisonniers et qu'il faut nettoyer l'ennemi de tout le territoire ».

L'officier des opérations Ben-David, de la brigade Carmeli, a témoigné lors du procès de Lahis que l'ordre en la matière avait été transmis oralement aux troupes et que le message était sans équivoque : « C'était clair pour tout le monde », a-t-il déclaré. « Aucune question n'a été posée sur ce que signifiait l'interdiction de faire des prisonniers. »

Durant la guerre, a ajouté Ben-David, les jeunes hommes arabes « n'étaient pas considérés comme des civils » et pouvaient être tués. Le soldat Yitzhak Soroka a déclaré

devant le tribunal, lors de la même audience, que les instructions étaient de tuer les hommes qui ne fuyaient pas leurs villages. Interrogé sur l'âge des hommes en question, il a indiqué avoir reçu, à une occasion, « un ordre opérationnel fixant l'âge [à] 15 ans et plus ».

Un officier du renseignement nommé Yaakov D. (son nom est caviardé dans les documents rendus publics) a évoqué le meurtre d'Arabes appréhendés dans leurs villages : « C'est clair et net, d'après la formation des officiers du renseignement : quand on dit de ne pas faire de prisonnier, cela ne signifie pas l'expulser, mais le tuer », a expliqué Yaakov D., ajoutant que lorsque des troupes combattantes faisaient des prisonniers, elles les abattaient ensuite. Les commandants, a-t-il noté, avaient reçu l'ordre de tuer quiconque restait sur place, et cela s'est produit « dans un certain nombre de villages ».

Les témoins appelés à la barre ont souvent évoqué la question des conventions internationales. « Nous connaissons le droit international », a déclaré Ben-David. « Mais je sais aussi qu'à plusieurs reprises, nous n'avons pas agi conformément à ces règles. Nous avons eu recours à des moyens illégaux », a-t-il ajouté, « et ce, avec l'accord, voire sur ordre, du Haut Commandement. » Mordechai Maklef, par exemple, a affirmé que les soldats ne connaissaient pas la Convention de Genève, tandis que le commandant de la 7^e brigade, Yosef Eitan, a indiqué qu'il était possible que les unités aient reçu des informations sur les « règles de La Haye, mais que nous n'y avons pas prêté une attention particulière. » Carmi, de la 7^e brigade, a déclaré : « Nous avons agi [envers le prisonnier] contrairement à l'accord de Genève », et le commandant de brigade, Cohen, a témoigné que même à l'époque de la Haganah, avant la création de l'État, des ordres avaient été diffusés stipulant que « les Arabes non armés devaient être tués ».

Carmi ajouta que parfois, une directive était émise afin de « ne pas surcharger les services de renseignement », ce qui revenait à autoriser l'exécution des personnes capturées. Selon lui, tout « homme doté de mains et d'une tête représente un danger » et le sort d'une personne se décidait, pour le meilleur ou pour le pire, « selon son apparence ». Si Carmi jugeait les Arabes qu'il rencontrait dangereux, il les abattait sur-le-champ.



Outre l'élimination de prisonniers, certains documents examinés ici attestent du meurtre de civils arabes qui cherchaient à regagner leurs villages occupés. À titre d'exemple, citons le procès-verbal d'un procès de 1951 portant sur de tels actes commis en 1949 dans la ville arabe de Majdal (aujourd'hui Ashkelon). Les agissements d'une compagnie stationnée sur place pour empêcher le retour des habitants étaient au cœur des débats. Le tribunal a conclu que « les soldats se livraient parfois à des actes de violence incontrôlée. Certains se croyaient autorisés à se comporter à leur guise envers les Arabes, notamment les infiltrés. » Selon plusieurs témoignages jugés crédibles par le tribunal, tuer des Arabes « était considéré comme légal » par les troupes – et le soldat auteur de ces meurtres était même perçu par ses camarades comme un « bon camarade ». Le procès portait sur un incident au cours duquel de jeunes Arabes s'étaient infiltrés à Majdal pour rendre visite à leurs parents, qui figuraient parmi les quelques centaines de personnes restées dans cette localité alors sous contrôle israélien, durant le processus d'expulsion progressive. Ils furent arrêtés par des soldats, qui les exécutèrent. Fait exceptionnel, les parents témoignèrent au procès.

« Mon fils est venu de Gaza jusqu'à chez moi, à Majdal », a déclaré le père. « Je lui ai dit : “Après la fin du couvre-feu, je te livrerai aux Juifs.” » Il a ensuite raconté la découverte du corps de son fils : « J'ai vu des balles dans sa poitrine et trois ou quatre dans sa tête et son dos. J'ai perdu connaissance et je me suis effondré. Il y avait des traces de coups. »

Les témoignages cités dans ce rapport d'enquête ne sont pas isolés. Au cours des quinze dernières années, de nombreuses publications ont paru sur l'expulsion des Palestiniens en 1948, mais elles n'ont pas permis de dégager un récit cohérent ni de susciter un débat public. Certaines n'ont même pas été traduites en hébreu.

Les données en question proviennent de sources diverses : recherches israéliennes (Alon Confino, Shay Hazkani) ; recherches palestiniennes (Saleh Abd al-Jawad, Adel Manna) ; fiction arabe (Elias Khoury, Salman Natour) ; reportages journalistiques (Hagar Shezaf dans Haaretz) ; ouvrages non romanesques (par exemple, « My Promised Land », d'Ari Shavit) ; films documentaires (« Remember, Remember Not » de Neta Shoshani, « Tantura » d'Alon Schwarz et « Agenda Item: Erasure » d'Einat Weizman) et activités d'organisations de la société civile (les associations à but non lucratif Zochrot et Akevot Institute).

Le best-seller de Shavit, paru en anglais et qui a suscité de nombreux débats aux États-Unis mais n'a pas été traduit en hébreu, relate en détail la conquête de Lod par les Arabes en 1948, s'appuyant sur de nombreux entretiens avec des officiers et des soldats. L'auteur raconte la prise rapide de la ville, suivie de l'évacuation de milliers d'habitants vers deux mosquées et une église. Le lendemain, deux véhicules blindés jordaniens pénétrèrent par erreur dans la ville,

déclenchant une nouvelle vague de violence. Les habitants, croyant à tort qu'il s'agissait d'une force auxiliaire arabe venue les libérer, ripostèrent en tirant dans toutes les directions et en tirant un obus antichar Fiat sur l'une des mosquées où les Arabes étaient rassemblés.

Shavit, citant les aveux du soldat qui a tiré l'obus, écrit que 200 civils furent tués en 30 minutes. Il ajoute qu'après la fin des combats, Ben Gourion ordonna à Yigal Allon, commandant du Palmach (unité commando de la Haganah), d'expulser les habitants. Shavit cite un ordre écrit qu'un autre commandant du Palmach, Yitzhak Rabin – qui avait participé à la conquête de Lod dans le cadre de l'opération Dani – envoya à la brigade Yiftah et qui fut diffusé peu après : « Les habitants de Lydda [Lod] doivent être expulsés rapidement, sans distinction d'âge. »

Le même obus Fiat est également mentionné dans des documents relatifs au procès de Lahis, qui sont révélés ici. Selon Carmi, commandant du bataillon : « À Lod, des centaines d'Arabes ont été conduits dans une mosquée et des obus Fiat ont été tirés à l'intérieur. »



Comment expulser un village ? On coupe l'oreille d'un Arabe sous les yeux de tous, et ils s'enfuient. En pratique, aucun village n'était évacué sans qu'on poignarde quelqu'un au ventre ou par des méthodes similaires.

Maxim Cohen, commandant de la brigade Carmeli

Le film de Shoshani aborde également les événements de Lod, citant un journal de bord tenu par les soldats de Yiftah :

« Après le petit-déjeuner, deux véhicules blindés ennemis sont soudainement apparus et ont commencé à s'approcher. Des canons de fusil ont immédiatement jailli de toutes les fenêtres. Rébellion. Nous avons vaincu l'ennemi, mais une quinzaine de blessés et trois morts sont venus s'ajouter au bilan. »

« Les gars bouillonnaient de rage ; ils étaient prêts à tuer sur-le-champ. On a ordonné un nettoyage complet, et c'est ce qui s'est passé. Une puanteur insoutenable s'est dégagée et a envahi chaque recoin. Le reste de la journée s'est déroulé dans un calme relatif, mis à part les bons moments que nous avons passés. »

Dans le film, Shoshani livre également un témoignage poignant qui éclaire d'un jour nouveau l'un des événements les plus atroces de la guerre : le massacre d'octobre 1948 à Dawayima, dans la région de Lakish, au nord du Néguev. Ce témoignage, qui avait déjà attiré l'attention des historiens, était resté secret dans les archives du Malmab, avant d'être finalement rendu public grâce aux pressions de l'Institut Akevot. Il est mentionné dans une lettre écrite par un membre du Mapam, S. Kaplan, à Eliezer Peri, rédacteur en chef du journal du parti, Al Hamishmar, et présente le témoignage oculaire d'un soldat nommé Meir Efron : « Ce soldat, l'un des nôtres, est un intellectuel, d'une fiabilité absolue. Il est arrivé au village immédiatement après la conquête. Il n'y a eu ni combat ni résistance. Les premiers conquérants ont tué entre 80 et 100 Arabes, hommes, femmes et enfants. »

« Un commandant a ordonné au sapeur de faire entrer deux vieilles femmes arabes dans une maison et de la faire sauter avec elles à l'intérieur. Un autre soldat s'est vanté d'avoir violé une femme arabe puis de l'avoir abattue. Une femme qui tenait un nouveau-né dans ses bras travaillait comme

femme de ménage. Elle a travaillé un jour ou deux, puis ils l'ont abattue avec son bébé. »



Le documentaire d'Alon Schwarz, « Tantura », a apporté de précieuses informations sur le massacre perpétré en mai 1948 dans ce village côtier au nord de Zichron Yaakov, notamment plusieurs témoignages directs. « Je n'en ai parlé à personne », confie un ancien de la brigade Alexandroni. « Qu'aurais-je pu dire ? Que j'étais un meurtrier ? » D'après un autre témoignage : « Un soldat les a emmenés et les a assassinés dans les enclos. À Tantura, c'était la folie, une chose horrible. » Un troisième témoin se souvient :

« Beaucoup ont été tués. Je les ai enterrés. »

Alors que les cinéastes juifs se concentraient sur la Nakba dans des documentaires, des écrivains arabes choisissaient de publier des mémoires de survivants sous forme de récits de fiction. Ce format, sans preuves corroborantes ni notes de bas de page, a permis aux historiens israéliens de rejeter ces témoignages brutaux et de les juger non fiables. Dans un livre paru il y a dix ans, « La mémoire m'a parlé puis s'est éloignée », Salman Natour décrit une exécution de manière presque identique à celle décrite dans les documents qui ont servi de base à cet article.

Voici une scène du livre qui décrit l'invasion d'un village arabe par des soldats de Tsahal : « Haut les mains ! » Ils levèrent les mains. « À genoux ! » Ils s'agenouillèrent.

« Debout ! » Ils se relevèrent. « Donnez-moi vos armes ! » Ils n'avaient pas d'armes. « Vous, vous, vous et vous ! Venez avec moi ! » Quatre jeunes hommes, pas encore trente ans. « Il ordonna à un soldat de les prendre et de s'éloigner. Il s'éloigna avec les quatre hommes jusqu'à une cinquantaine de mètres. « Levez les mains. Dos au mur. » Il recula de

quelques mètres et pressa la détente. Il entendit des chuchotements : « Taisez-vous. Taisez-vous, bande d'ânes. » Boum. Boum. Boum. Boum. En quelques secondes, les corps gisaient sous nos yeux. »

Et voici, presque en miroir, le témoignage d'un soldat concernant le massacre de Hula, lors du procès de Lahis : « Le lieutenant Shmuel Lahis m'a demandé de lui amener quinze personnes parmi les habitants arabes. Il a choisi les jeunes. Il m'a ordonné de les accompagner dans une maison isolée du village. Le commandant de compagnie était armé. Il avait un pistolet et une mitrailleuse Sten. J'avais un fusil. » « Quand nous sommes arrivés, le commandant de compagnie leur a ordonné, par mon intermédiaire, de se tourner vers le mur. Ils se sont exécutés. Le lieutenant Lahis m'a alors demandé où étaient les armes. Ils ont répondu qu'ils n'en avaient pas. Lahis s'est alors mis à tirer sur eux avec le Sten. Il tirait par salves, et les Arabes suppliaient et criaient avant de s'effondrer. Leurs cris et leurs supplications n'ont eu aucun effet. »

Lahis a lui-même déclaré au tribunal que le commandant du bataillon, Avraham Peled, avait affirmé que la compagnie « irait venger ses camarades ». Lahis s'est ensuite tourné vers le soldat Ephraïm Huberman et lui a dit : « Si tu veux te venger, il en reste quatre en vie, prends-les et venge-les. » Dans son ouvrage « Chère Palestine : Une histoire sociale de la guerre de 1948 » (Stanford University Press, 2021), l'historienne Shay Hazkani cite une lettre d'une soldate de retour de Galilée, qui éclaire le motif de la vengeance. « Je pense qu'une telle occupation est l'œuvre du diable », écrit-elle. « Les cadavres lui arrivaient aux genoux. » Elle a vu des soldats se comporter avec une « brutalité effroyable », mais les comprenait au vu des souffrances qu'ils avaient endurées. « Les premiers soldats arrivés en Galilée... eux

aussi devraient pouvoir se déchaîner et tuer de la même manière, par vengeance et par plaisir. »

Les lecteurs hébraïques intéressés par les annales de la guerre peuvent consulter les travaux d'historiens et de documentaristes israéliens. Mais qu'en est-il du point de vue palestinien ? Pendant de nombreuses années, les chercheurs et autres chroniqueurs palestiniens ne se sont pas attachés à recueillir des témoignages ni à relater les horreurs des événements liés à la guerre de 1948.

Plusieurs raisons expliquent ce silence : le simple désir de survivre après l'expulsion brutale et massive ; la volonté redoublée de promouvoir la lutte nationale ; la honte ; la crainte de représailles israéliennes contre ceux qui parlaient ; et la dispersion du peuple palestinien à travers le monde, du Moyen-Orient au Chili. Cependant, au cours des nombreuses décennies qui ont suivi la Nakba, certains ont recueilli les témoignages des survivants.

En 2017, Adel Manna, historien palestinien et citoyen israélien, a publié une étude intitulée « Nakba et survie : l'histoire des Palestiniens restés à Haïfa et en Galilée, 1948-1956 » (en hébreu). Il y affirmait que « les massacres de l'opération Hiram ont été orchestrés d'en haut et visaient à provoquer l'exode ». L'historien Morris a critiqué l'ouvrage, soutenant que « Manna ne dispose d'aucune preuve corroborante reliant ces faits ». Or, des éléments de preuve qui continuent d'émerger semblent donner raison à Manna : l'armée israélienne a perpétré des massacres et des meurtres afin de contraindre les Arabes à fuir. Comme l'a témoigné Mordechai Maklef : « Il fallait un climat de terreur initial pour les forcer à partir. »

Mais quelle fut l'ampleur de ce bain de sang ? Morris en a recensé 24. J'ai déjà indiqué dans ces pages qu'il y en avait eu plusieurs dizaines. Aujourd'hui, il semble que même ce chiffre était sous-estimé. À cet égard, l'une des études les plus marquantes sur la Nakba a été menée par une équipe de chercheurs de l'université de Bir Zeit, en Cisjordanie, sous l'égide de l'historien palestinien Salah Abd al-Jawad.



Son ouvrage exhaustif repose sur 300 entretiens approfondis avec des survivants, menés à partir de la fin des années 1990. Les chercheurs ont même décidé que les témoins seraient interrogés sous serment. Les témoignages ont ensuite été recoupés entre eux et avec divers documents. Dans un premier temps, al-Jawad avait conclu que plus de 70 massacres avaient été perpétrés entre 1947 et 1949. Cependant, des années plus tard, une étude complémentaire, s'appuyant sur diverses sources et un ensemble supplémentaire de témoignages oraux, a permis à al-Jawad d'établir qu'au moins 100 massacres avaient eu lieu. Autrement dit : des civils ont été massacrés dans un village sur cinq conquis par l'armée.

Les massacres peuvent être divisés en cinq types : massacres de grande ampleur (Dawayima) ; massacres indiscriminés pendant la conquête (Be'er Sheva) ; massacres motivés par une soif de vengeance déclenchée par la mort de soldats (Balad ash-Sheikh) ; exécution sélective d'un groupe d'hommes non combattants par un peloton d'exécution (Majd al-Kurum) ; exécution de tous les prisonniers masculins (Hula) ; et massacres de civils qui tentaient de rentrer chez eux (Majdal).

Si un « Arabe étranger » était trouvé dans un village, conformément aux directives de Broshi, il devait être fusillé sur-le-champ. En règle générale, on fusillait « un homme sur dix » dans un village conquis où des étrangers étaient trouvés. De plus, tous les hommes vivant dans un foyer où l'on découvrait des biens volés aux Juifs devaient être exécutés.

Les recherches récentes permettent de cartographier avec une grande certitude un grand nombre de massacres. En voici une liste partielle : les trois événements les plus graves – ayant fait au moins 100 victimes civiles – ont eu lieu à Deir Yassin, Dawayima et Lod. Six massacres ont fait entre 50 et 100 victimes : à Jish, sur les pentes du mont Miron ; à Safsaf et Ein Zeitun, près de Safed ; à Salha, à la frontière libanaise ; à Abou Choucha, près de Ramlé ; et dans le village de Bureir, au nord de Gaza.

Quelques dizaines de civils ont été massacrés à Tantura, Beer Sheva, Kafr Inan dans la région de Safed, Tira dans la région de Haïfa et Hula à la frontière libanaise. Il y a eu environ 20 victimes à Ilaboun à l'ouest du lac Kinneret, à Nasir al-Din près de Tibériade, à Sabbarin près de Haïfa, à Al-Bassa au nord d'Acre et dans une communauté bédouine au sud d'Acre. D'autres massacres notables ont eu lieu à Majd al-Kurum, à Kfar Sava, à Rehovot (dans le village de Zarnuga), au sud de Nahariya et à proximité de plusieurs kibboutzim : Kabri, Negba et Kfar Menahem.

En 2021, une sélection de témoignages recueillis par l'équipe d'al-Jawad, concordants avec ceux recueillis du côté israélien, a été publiée sous le titre « Voix de la Nakba : Une histoire vivante de la Palestine » (Pluto Press). À partir de ces témoignages poignants, l'auteur a mis en évidence un schéma récurrent en quatre étapes lors des conquêtes de cette époque : l'encerclement des villages sur trois fronts, accompagné de bombardements et de tirs d'artillerie ; la fuite de certains habitants vers les pays voisins ; le meurtre des habitants qui refusaient de partir, notamment les hommes de 15 à 50 ans ; et le dynamitage et l'incendie des bâtiments, souvent avec des personnes encore à l'intérieur. Cela aussi est un héritage de la guerre d'indépendance.

Près de huit décennies se sont écoulées depuis ces événements sanglants, mais en Israël, un profond fossé persiste entre la mémoire, l'image que l'on se fait de soi et la réalité. Les crimes commis en 1948 sont dissimulés et refoulés, étouffés par une culture du silence. Reconnaître ces crimes du passé, ainsi que le déni qui les accompagne généralement, est essentiel pour appréhender le présent d'Israël. Une société qui, de génération en génération, refoule les massacres, les meurtres et les expulsions qu'elle a perpétrés, préfère fermer les yeux sur ce qui s'est produit dans la bande de Gaza ces deux dernières années. Cette mémoire collective défaillante n'est pas le fruit du hasard, et la responsabilité de son inculcation n'incombe pas uniquement aux manuels scolaires. Elle relève de tout un système : politique, judiciaire et médiatique. Le monde universitaire israélien a lui aussi collaboré à cette politique de dissimulation et de déni, que ce soit par adhésion, par paresse ou par apathie.

Et comme par le passé, aujourd'hui encore, des « non-combattants » sont tués, des crimes sont dissimulés et les responsables ne sont pas traduits en justice. Ce schéma se répète depuis toujours. Israël a causé la mort d'environ 100 000 Palestiniens dans la bande de Gaza après le 7 octobre, mais aucun soldat n'a été inculpé de meurtre ou d'homicide involontaire. À l'heure où j'écris ces lignes, un seul soldat a été jugé pour pillage.

Le déni des crimes de 1948 a alimenté des décennies de conflit. Quelles seront les conséquences du déni des crimes commis à Gaza ?





